

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 39 fr.
Six mois 19
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 OCTOBRE

On demande un gouvernement

Le tribunal d'Albi s'est montré moins indulgent envers les ouvriers de Carmaux qu'envers le député Baudin ; il a condamné à quelques mois ou à quelques jours d'emprisonnement une demi-douzaine de gaillards coupables de bris de clôture, de violation de domicile, de menaces de mort.

A vrai dire, ce bon tribunal ne pouvait moins faire, et il semble que les journaux radicaux devraient lui savoir gré de sa modération.

Eh bien, non ; d'un bout à l'autre de la presse radicale-socialiste retentissent les récriminations, les injures et les menaces contre les pauvres magistrats si vertement déjà apostrophés, à l'audience, par le député Baudin.

On les traite de bourgeois, de réactionnaires, de vendus, de misérables et d'autres choses très désagréables, parfois même calomnieuses.

Inutile d'ajouter que le gouvernement est aussi maltraité que ses magistrats,

Au lieu de lui témoigner quelque gratitude pour son incroyable condescendance, les feuilles radicales l'accusent violemment en le menaçant d'une interpellation féroce.

La Chambre elle-même est bel et bien prévenue par le député Baudin que si elle donne raison à la Compagnie, les grévistes emploieront les « moyens révolutionnaires ».

Bref, les socialistes parlent comme ils agissent : en maîtres.

Le gouvernement, les Chambres, la magistrature, la troupe, la police, qu'est-ce que cela ? Baudin, Maujan et leurs camarades s'en moquent à leur aise.

Et, il faut bien le reconnaître, ils ont de bonnes raisons pour s'en moquer.

Cependant les journaux dits modérés commencent à manifester une frayeur intense.

En même temps qu'ils supplient la Compagnie de faire cesser la grève en capitulant devant les perturbateurs, ils dénoncent la pusillanimité et l'inertie du gouvernement.

« Carmaux, dit l'*Estafette*, vit dans la terreur des violences prochaines. Il n'y a plus de lois. Il n'y a plus de police. La vie de chacun est à la merci de qui veut la prendre, et le peut, du droit de la grève.

« Que fait le gouvernement ? Rien, rien, rien.

« Cependant la presse démagogique ment à l'opinion et l'ameute. De jour en jour, plus déchaînée et plus folle, elle dénonce la Compagnie de Carmaux aux suspicions iniques, aux jugements irraisonnés de la foule.

« Le droit n'est plus qu'un mot, et les meneurs de l'aventure s'en moquent. Les voici qui réclament une loi d'expropriation contre les Compagnies minières. Et tout de suite. Une loi selon les vœux de la populace en armes. Que le gouvernement n'hésite pas. On le menace. On saura le faire marcher.

« Or, donc, le gouvernement hésitera-t-il, en effet ? Il sait, lui, où est le droit. Qu'at-

tend-il pour le faire respecter à Carmaux ? Comment l'autorité régulière n'est-elle pas rétablie à Carmaux ? Que tarde-t-on à arracher à ce Calvignac l'écharpe municipale dont sa pleuterie l'a rendu indigne ? Que n'a-t-on pas déjà dissous ce comité de la grève qui organise la guerre civile ?

« Allons-nous délibérément à l'anarchie ? »

Et le *Temps* :

« Le public se demandera véritablement s'il y a encore un gouvernement en France, et ce qu'il compte faire en présence de cette organisation et de ces incidents.

« Ce qui se passe à Carmaux est relativement une nouveauté. On avait déjà eu, dans les dernières grèves, à regretter des actes de violence commis par des grévistes contre des ouvriers qui voulaient travailler. Mais c'étaient des actes isolés, des accidents.

« Ici, c'est bien autre chose. C'est le comité de la grève lui-même qui recrute et commande des patrouilles pour surveiller et punir à l'occasion ceux des ouvriers qu'il qualifie de suspects. On ne se contente plus de discours, de réunions publiques, d'appels véhéments pour entretenir la grève : la persuasion ne suffit pas.

« Ou organise un véritable régime d'oppression et de terreur sur toute la contrée.

« Et dire qu'il y a quinze jours à peine nous célébrions le centenaire de la République, les principes de la Révolution parmi lesquels, au premier rang, les orateurs officiels du Panthéon, MM. Floquet, Challemeil-Lacour et Loubet plaçaient la liberté du travail !

« Mais ce n'est plus, hélas ! de liberté qu'il s'agit ; il s'agit de savoir à quoi sert le gouvernement et pourquoi même nous nous donnons le luxe d'en avoir un, s'il est permis et possible à des comités privés, grévistes ou non, de créer à leur usage de petits gouvernements locaux de cette nature.

« Remarquez que nous ne possédons pas même encore le droit de libre association, et il a des associations qui déjà s'arrogent celui non seulement de s'emparer des voies et des places publiques, mais de plier par la force à leur volonté des citoyens qui voudraient jouir du droit commun à tous les Français ! »

Il faut citer encore. C'est très instructif :

« Où nous mènent ces usurpations d'un certain nombre de citoyens contre d'autres ?

« S'ils ont le droit de s'armer et de s'organiser pour faire prévaloir leurs volontés par la force, ceux qu'ils menacent n'ont-ils pas exactement le même droit qu'eux ?

« Allons-nous voir, dès lors, les ouvriers de Carmaux qui prétendent rester indépendants du syndicat de la grève s'armer à leur tour jusqu'aux dents et, puisque l'Etat ne les protège plus, se préparer à se protéger eux-mêmes ?

« Ou bien la Compagnie fera-t-elle ce que font, paraît-il, certains patrons aux Etats-Unis ; recrutera-t-elle quelques centaines d'agents pour défendre les demeures et la vie de ses employés ?

« Vous vous récriez, vous trouvez cela exorbitant ! Pourquoi donc ? Si la police de l'Etat s'efface, si les citoyens indépendants ne sont

pas protégés, croyez-vous que l'idée ne leur viendra pas de se défendre ?

« Nous aboutissons donc fatalement à la GUERRE CIVILE ou tout au moins à l'ANARCHIE. »

Nous n'avons pas dit autre chose.

Ce qui apparaît à Carmaux, c'est l'anarchie ; ce qui s'y prépare, c'est la guerre civile.

La République, avec ses instincts destructeurs, ses doctrines subversives, ses complications socialistes, sa faiblesse gouvernementale, est en train de préparer la grande explosion rêvée par le prolétariat révolutionnaire.

C'est là encore une de ses manières de réaliser cette union des esprits, cette fraternité dont il est si souvent question dans les discours officiels.

Or, il paraît que les gros bourgeois de la démocratie républicaine commencent à la trouver mauvaise.

Pris de peur, ils supplient la Compagnie de capituler — ce qui serait une excellente façon d'encourager les ouvriers à de nouveaux désordres — et adressent un appel très ému à l'énergie du gouvernement.

Mais que voulez-vous que le gouvernement fasse entre MM. Jules Ferry, Hébrard, Magnard, qui lui crient : « Faites respecter la loi, la liberté, la propriété ! » et MM. Baudin, Maujan, Goblet, Rauc, Clémenceau, Lockroy, qui le somment de soutenir les violateurs de la propriété, de la liberté, de la loi ?

Il laisse faire les perturbateurs de Carmaux, et, pour donner une égale satisfaction aux opportunistes, aux radicaux, aux socialistes, il réexpulse les Jésuites.

INFORMATIONS

AU TONKIN

D'après des correspondances particulières, la situation véritable ressemble peu au tableau fait par M. le gouverneur de Lanessan.

Nos soldats sont très mal ravitaillés dans les postes éloignés qui, en outre, sont dangereux au point de vue de l'insalubrité.

Depuis le mois de janvier, trente-deux con-vois de médicaments ont été enlevés.

L'administration fait tout ce qu'elle peut pour dissimuler les actes de piraterie qui se multiplient.

On entend toutes les nuits des coups de fusil autour de Son-Tay, Bac-Ninh, les Sept-Pagodes.

On ne peut circuler nulle part sans une escorte sérieuse.

M. de Lanessan a eu le tort de faire à la cour d'Annam et aux mandarins beaucoup de concessions dont on se repentira bientôt.

En somme, ce gouverneur général administre d'une façon déplorable, et il n'est que temps de lui donner un successeur énergique et surtout plus avisé.

« JE N'Y SUIS POUR RIEN »

La presse a signalé comme il convenait l'attitude du préfet du Tarn pendant cette grève de Carmaux si extraordinaire à tant de points de vue.

Si l'on en croit certains renseignements, le

coupable ne serait point le préfet, qui ne ferait qu'exécuter les ordres du gouvernement.

C'est par ordre du gouvernement que des patrouilles grévistes ont empêché les autres ouvriers de travailler.

C'est par ordre du gouvernement que les dragons commandés pour aller à Carmaux ont rétrogradé.

« Je ne suis pour rien dans tout cela, a dit le préfet, pour rien du tout ; j'ai des ordres. »

Il faut donc laisser le préfet de côté et ne voir en lui qu'un administrateur docile. On croyait qu'il obéissait à M. le député Baudin, de son plein gré ; on se trompait ; il obéit en effet aux députés socialistes qui sont actuellement les maîtres de Carmaux, mais il ne fait que se conformer aux ordres de M. Loubet, ministre de l'intérieur et président du Conseil.

Le ministère, et le ministère seul, est responsable de ce qui se passe.

Le préfet lui-même en donne la preuve.

CRISE EN PERSPECTIVE

Une crise ministérielle semble devoir se produire à la rentrée de la Chambre.

M. Loubet est très attaqué. Nous avons signalé le mouvement qui se produit de tous côtés contre l'accord franco-suisse, sur l'initiative de la Société des Agriculteurs de France.

Les événements de Carmaux, l'attitude du préfet du Tarn qui n'a évidemment agi que sur les instructions parties de la place Beauvau, ne sont pas faits pour consolider le cabinet.

Les radicaux, d'autre part, s'agitent beaucoup et voudraient un ministère Bourgeois.

Quoi qu'il en soit, les jours de M. Loubet sont comptés.

EVÊCHÉS VACANTS

On lit dans le *Temps* :

« On sait qu'il y a actuellement sept sièges vacants dans l'épiscopat français, à savoir : les archevêchés de Cambrai et de Bourges et les évêchés de Beauvais, Angers, Amiens, Quimper et La Rochelle.

« Les nominations des nouveaux titulaires se feront en deux séries : la première série sera faite prochainement. »

LES FÊTES DE LILLE

Le prochain voyage de M. Carnot à Lille fait toujours l'objet de toutes les préoccupations dans la région.

Sur le parcours de Paris à Lille, les demandes d'arrêt se multiplient. Ainsi, à Douai, le maire, avec M. Merlin, vice-président du Sénat, a demandé à M. le Président de la République de faire dans cette ville une halte, si courte soit-elle.

Nous ne savons si M. Carnot se rendra à ce désir, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'arrêtera à Arras, où le préfet du Nord et le général Loizillon, commandant en chef du 1^{er} corps, iront au-devant de lui.

Dans Lille, les fêtes donnent lieu à un mouvement extraordinaire. On loue déjà des fenêtres et des balcons.

A tel endroit d'où l'on pourra voir d'un coup d'œil les 2,400 acteurs du cortège en même

temps que le Président de la République, une seule fenêtre se loue de 140 à 160 fr. : c'est une véritable fièvre de curiosité.

On place à nombre de façades, parmi les couleurs nationales et les étendards russes, l'antique bannière de Lille, entièrement rouge, avec, au centre, une grande fleur d'iris brodée d'argent.

M. le général Borius a télégraphié à M. le colonel Chamoin que M. Carnot approuvait le programme de sa visite tel qu'on venait de le lui communiquer.

M. Carnot arrivera à deux heures précises à la gare, où il sera salué par le comte d'Oultremont, envoyé spécial de S. M. le roi des Belges.

NOS CARDINAUX

On télégraphie d'une source autorisée que l'accord est fait entre le Vatican et le gouvernement français pour la nomination de deux nouveaux cardinaux.

M^{rs} Meignan, archevêque de Tours, et M^{rs} Thomas, archevêque de Rouen, recevront le chapeau au prochain consistoire.

LES GRÉVISTES DE CARMAUX

Une réunion a été tenue mercredi soir par les mineurs de Carmaux, sous la présidence de M. Leygues, député de la Haute-Garonne. Elle a acclamé les condamnés Galonnier et Bruneau comme présidents d'honneur.

M. Duc-Quercy a déclaré que la grève de Carmaux sera pour la démocratie ouvrière une grande école de guerre.

L'assemblée a voté à l'unanimité la continuation de la grève; elle a décidé que les grévistes resteront calmes.

PAUVRE CALVIGNAC!

Voici, d'après l'Union républicaine d'Albi, la situation de l'ouvrier Calvignac, pour lequel les mineurs se sont condamnés à la grève et à la misère.

A la mairie il s'est fait allouer : 2,500 fr. comme traitement, et 300 fr. pour frais de représentation.

La chambre syndicale lui alloue 30 fr. par mois, soit 363 fr. par an.

A la mine, son traitement était de 4,275 fr. En outre, il possède une fortune personnelle qui s'élève à 60,000 fr., soit 2,100 fr. de rente.

Au total, un revenu de 6,535 fr. Si l'on retranche les 4,275 fr. que ne gagne plus l'ajusteur Calvignac, qui préfère être maire, ce qui vaut bien mieux, on voit que le prolétaire Calvignac se fait un petit bénéfice annuel de 3,260 fr.

A ce compte-là, beaucoup de bourgeois voudraient partager leurs rentes avec l'infortuné socialiste révolutionnaire.

Tel est pourtant l'individu et telle est la

cause que défendent avec tant d'audace les socialistes et même d'autres républicains qui veulent se faire de la réclame en vue des prochaines élections.

Pauvre Calvignac!

MONOPOLE DES AGENTS DE CHANGE

C'était à prévoir, et l'on peut ajouter que ce sont les agents de change eux-mêmes qui l'auront provoqué.

Depuis mardi soir, on a commencé le pétitionnement à la Chambre contre le monopole des agents de change.

Les promoteurs, paraît-il, veulent que chaque ville de France se joigne aux réclamations des Parisiens.

M. L'ABBÉ GARNIER

Le vaillant apôtre vient d'avoir les honneurs du premier article de l'Éclair. M. Dugué de la Fauconnerie se plaint qu'on ait supprimé le traitement de M. l'abbé Garnier. Où diable a-t-il vu cette nouvelle, et qu'est-ce qu'on peut prendre à M. l'abbé Garnier qui ne touche rien? M. Dugué plaide ensuite que l'on a le droit, sous la République comme sous la Monarchie, de vouloir changer la législation. C'est d'une évidence qui crève les yeux.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

La vente de Saint-Louis

L'Institution Saint-Louis de Saumur a été remise aujourd'hui pour la troisième fois en adjudication.

La mise à prix a été baissée, ainsi que nous l'avons dit, à 170,000 fr.

Cette question préoccupant à juste titre la population saumuroise, le public était nombreux dans la salle d'adjudication, qui a été ouverte à deux heures précises.

Le collège Saint-Louis a été adjugé 180,050 francs à l'Institution Saint-Louis.

M. Boutault, entrepreneur, a poussé les enchères jusqu'à 180,000 fr., au nom de la Ville, disait-on dans l'assistance.

Un incident s'est présenté : M. Chicoteau, ancien notaire, a fait, par voie d'huissier, opposition à la vente en raison de l'offre de 160,000 francs qu'il avait faite après la seconde tentative d'adjudication restée infructueuse, offre qui, dit l'opposition, avait été acceptée.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Les débuts de la Troupe d'opéra, qui devaient avoir lieu lundi prochain, sont reculés au mercredi suivant.

M. Guillon, notre nouveau directeur, serait heureux que les officiers de l'École, qui arrivent lundi, entendissent, dans le Barbier de Séville, des artistes dont la presse angevine fait déjà de grands éloges.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

On nous assure que l'adjudication pour les tramways de Saumur aura lieu très prochainement. Le ministre est saisi depuis plus de dix-huit mois et on attend de jour en jour une décision fixant la date de l'adjudication.

COMMISSIONS DE CLASSEMENT

Les commissions de classement des officiers pour l'avancement et la Légion d'honneur et des candidats à la médaille militaire se réuniront à Paris le 24 octobre.

Pour la cavalerie et les remontes, le Président de la commission est M. le général Loizillon, inspecteur général de l'École d'application de cavalerie, commandant du 1^{er} corps d'armée.

Membres : MM. les généraux Despetit de La Salle (1^{er} arrondissement), Duhesme (2^e), des Roys (3^e), Grandin (4^e), de La Roque (5^e), Jacquemin (6^e), Bonie (7^e), de Cointet (8^e), Lafonge (9^e), de Vieil d'Espuilles (12^e), Laveuve (13^e), Baillod, inspecteur des remontes.

Secrétaire, sans voix délibérative ni consultative : M. le lieutenant-colonel de Le-tapis, chef de la section technique de cavalerie.

LE DROIT DE PÉTITION

Le gouvernement se montre ému de l'accueil sympathique fait à la pétition demandant le changement des lois scolaires.

Les loges maçonniques ont, dans un récent *convent*, rappelé à l'obéissance les ministres et députés embrigadés dans la secte, et c'est, sans doute, à cet avertissement qu'il faut attribuer l'ordre donné aux maires, dans certains départements, de refuser toute légalisation aux signatures de ces pétitions.

Comme il est de principe que les pétitions légalisées seules soient l'objet d'un examen et d'un rapport, il est facile d'apprécier la perfidie des instructions officielles. Mais la loi oblige les maires à légaliser les signatures. Ils n'ont pas à apprécier la valeur des pétitions : ils n'ont qu'à garantir la sincérité des signatures.

Les inviter à se dérober à ce devoir, c'est donc les provoquer à commettre un abus de pouvoir au mépris de la loi et de toute justice.

Les ministres doivent s'attendre à être interpellés à ce sujet, car on ne peut admettre que le droit de pétition soit subordonné à leur bon plaisir.

LES INSTITUTEURS ET LA PRESSE

Depuis plusieurs années, les instituteurs de beaucoup de communes rurales se sont mis à devenir les correspondants de journaux locaux et à envoyer des notes anonymes sur les habitants qui ne leur plaisent pas ou ne partagent pas leurs idées.

Ces notes sont généralement précédées de la mention : « De notre correspondant spécial ».

Le ministre se serait occupé de la question et les inspecteurs d'académie vont, dit-on, recevoir des instructions formelles pour faire une enquête à ce sujet et provoquer la révocation ou le déplacement des instituteurs qui se sont ainsi improvisés reporters occultes.

Tout le monde approuvera la décision du ministre et bien des communes lui devront de retrouver le calme et la bonne harmonie.

Championnat de fond de 100 kilomètres du Véloce-Club d'Angers

Ainsi que nous l'avons dit déjà, le V. C. A. fera courir, dimanche prochain 9 octobre, son championnat de fond sur une distance de 100 kilomètres, Angers-Saumur et retour.

Le départ d'Angers aura lieu exactement à dix heures trois quarts du matin, du rond-point des Magnolias.

Le virage se fera à 2 kilomètres de Saumur, entre le Chapeau et Villebarnier.

Cette dernière épreuve de l'année sera vivement discutée si le mauvais temps ne vient pas gêner la marche des coureurs.

Le temps maximum pendant lequel le contrôle sera ouvert sera seulement de cinq heures.

Le passage de cette course à Saumur à l'aller et au retour aura lieu sur la place de la gare d'Orléans, entre midi et demi et une heure et demie.

SUCCÈS D'UN COMPATRIOTE SAUMUROIS

Nous apprenons que l'Institut populaire de France, à Paris, a distribué dimanche dernier les récompenses obtenues au Concours des compositions musicales, et qu'il a décerné à notre compatriote, M. Samuel Fischer, un grand prix d'honneur pour son œuvre, une *Ouverture pour grand orchestre*.

Sept cents œuvres étaient proposées : M. Fischer a eu le 3^e grand prix d'honneur.

Le monument de Dumnac

A LOUERRE

C'est dimanche prochain, comme nous l'avons déjà annoncé, qu'on inaugure en grande pompe, à Louerre, le monument de Dumnac.

M. Lionel Bonnemère, dans une savante étude, écrite à la suite de longues et consciencieuses recherches, en collaboration avec M.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Léonce passa dans le salon. Suzanne y était établie devant son chevalet. Aussitôt qu'elle l'aperçut, elle se leva, posa sa palette et vint à lui avec une grâce rayonnante. Sa physionomie exprimait une de ces affections sereines qui répandent au dehors le calme délicieux qui est en elles.

— Vous venez de chez madame votre mère, lui dit-elle. Alors je ne vous demande pas si vous êtes heureux.

— Comme vous êtes bonne, mademoiselle Suzanne ! répondit-il, vous me devinez toujours, et c'est le plus grand service qu'on puisse me rendre. C'est vrai, je suis heureux, continua-t-il ; et cependant je crains de n'avoir pas complètement satisfait ma mère.

— J'ai bien envie de vous demander pourquoi, car cette fois je ne vous devine pas.

— Je trouve l'époque de mon mariage trop rapprochée : six semaines ! Autrefois cela

m'eût paru un siècle, maintenant il me semble que c'est à peine un jour.

— Vous avez raison, madame votre mère doit être peinée, et cela n'est pas aimable pour votre cousine, sans compter que M. Loubert sera furieux. Mais quels sont vos motifs pour désirer un retard ? ajouta-t-elle d'un ton affectueux qui appelait la confiance. Bien entendu qu'en vous faisant cette question, je vous laisse tout à fait libre de ne pas répondre.

— Mes motifs ?... j'en ai beaucoup.

— Il vaudrait mieux n'en avoir qu'un et qu'il fût excellent.

— Éléonore est trop supérieure à moi, et cela m'effraie.

— C'est de l'orgueil.

— Vous croyez ? Eh bien, je voudrais essayer d'acquiescer tout ce qui me manque, ou du moins une partie de ce qui me manque.

— C'est une noble détermination à laquelle vous pouvez obéir dès à présent, et plus tard Éléonore vous aidera à la suivre.

— J'aimerais encore mieux être son mari que son élève, dit Léonce avec embarras.

— Ceci n'est pas même de l'orgueil, répartit Suzanne en riant, c'est tout bonnement de l'a-

mour propre. Que dit votre mère ?

— Je crois qu'elle pense maintenant comme moi ; seulement, nous ne savons ni l'un ni l'autre quelle excuse nous donnerons à mon oncle.

— Il faut donner la véritable ; d'abord, parce qu'elle est sincère, ensuite parce qu'elle est bonne. Voyons, monsieur Léonce, avez-vous de l'amitié pour la meilleure amie de votre mère ?

— Si j'ai de l'amitié pour vous, mademoiselle ? Ah ! j'espère que vous ne me faites pas l'injure d'en douter.

— Eh bien, si réellement vous voulez qu'on recule l'époque de votre mariage, pour avoir le temps de vous recueillir, de travailler, adressez-vous à Éléonore elle-même ; dites-lui que vous voulez vous rendre digne de son affection, et capable de répandre du charme dans son intérieur. Montrez-vous affectueux, franc ; rendez-la l'arbitre de votre destinée, et soyez certain que loin de vous en vouloir, elle vous approuvera.

— Je ferai tout ce que vous me dites là, mademoiselle, en me souvenant que c'est déjà à vous que je dois d'avoir adressé une parole d'affection à ce pauvre Verne lorsqu'il m'a

quitté ; et cependant je ne suis pas bien sûr de penser tout ce que vous voulez que j'exprime. Ce qui est vrai, c'est que je veux devenir un homme ; ce qui l'est moins, c'est que ce soit pour Éléonore que je souhaite ce changement.

— Dites-vous que cela est, et vous finirez par le croire. Songez à votre mère aussi. Ce mariage a été le souci de toute sa vie ; s'il manquait, elle serait au désespoir, et, vous, vous seriez bien malheureux de sa douleur.

— Je vous obéirai, mademoiselle ! s'écria Léonce avec chaleur, je vous obéirai ; et si je n'ai que cette joie, elle sera grande. Ce matin même je parlerai à ma cousine, comme vous me l'avez dit, et je me soumettrai à sa décision quelle qu'elle soit, je vous le jure.

— Vous auriez pu vous dispenser de ce serment, dit Suzanne avec une douce émotion, car je n'ai pas oublié avec quelle religieuse fidélité vous avez été bon pour Snap, à dater du jour où vous m'avez promis de ne plus le maltraiter. Oh ! j'emporterai d'ici de bien bons souvenirs, et les motifs ne me manqueront pas pour y revenir un jour.

Comme Suzanne finissait de prononcer les paroles que nous venons de rapporter, la porte de communication du salon à la biblio-

Pierre Guillonnet : *Dumnicus et la plaine de Bataille à Louerre* (Angers, Germain et Grassin), a établi, d'une façon irréfutable, que la dernière bataille que les Andes livrèrent aux lieutenants de César eut pour théâtre la plaine de Bataille, à Louerre, qui se prolonge sur les communes de Grézillé, Chemellier et Saint-Ellier.

De là est venue à M. Lionel Bonnemère, qui s'intéresse tant à nos vieux Celtes, l'excellente idée de glorifier, par un monument, le courage malheureux de nos ancêtres, tombés là pour l'indépendance de la Patrie.

Le monument est du temps qu'il rappelle; il domine la plaine; il se dresse non loin d'un antique ossuaire (la tombe), détruit lors de la construction du chemin de grande communication de Gennes à Martigné-Briand.

L'excellente musique de Saint-Georges-des-Sept-Voies, qui prête son concours à la fête, exécutera un air gaulois authentique, orchestré pour la circonstance par M. Jules Bordier.

L'antique étendard des Gaulois, le Sanglier, sculpté par M. Lionel Bonnemère, figurera dans le défilé.

Après l'inauguration, il y aura jeux de toutes sortes, bal, feu d'artifice, etc.

LE SUCCESSEUR DE M^{re} FREPPEL

De la Presse :

« Vu hier, rue Madame, en son petit appartement de prêtre studieux et simple, M. l'abbé Elie Méric, que l'opinion publique a sacré, depuis quelques jours déjà, évêque d'Angers.

« — Tous les journaux vous désignent, monsieur l'abbé, comme le successeur de M^{re} Freppel. Est-ce vrai ?

« — En vérité, je l'ignore totalement, monsieur. Vos confrères m'ont appris la nouvelle.

« — Est-elle dénuée de fondement ? Dois-je la démentir ?

« — Vous m'embarrassez fort. Tout ce que je puis vous dire, c'est que l'*Officiel* n'a pas soufflé mot de ma nomination et que je n'ai pas été appelé au ministère des cultes... Si j'étais nommé, croyez bien que je ne ferais pas de difficulté de l'avouer, car je déteste les cachotteries, au moins autant que j'estime les journalistes.

« Mais, de tous côtés, on crie sur les toits la nouvelle de ma nomination. Tous les jours je reçois des journaux qui publient ma biographie, des cartes, des lettres de félicitations, des adresses. Tenez, ce matin encore, un groupe de prêtres angevins m'écrivent pour me supplier de bâter les formalités et de venir le plus vite possible continuer la tâche glorieuse de M^{re} Freppel.

« Tout le monde est informé. Il n'y a que moi qui ne sais rien. »

thèque s'ouvrit, et Eléonore parut. Elle souriait, mais il y avait de l'altération sur son visage.

Léonce se rapprocha vivement de sa cousine, lui prit la main et la porta respectueusement à ses lèvres.

Mademoiselle Loubert regarda Suzanne avec attention, et elle eut l'air étonné du céleste sourire qui accueillit son regard qui était plus curieux que bienveillant.

— Je vous laisse, dit mademoiselle d'Estouville du ton le plus aimable, car si je vous gênais, vous ne me regretteriez pas assez quand je ne serai plus près de vous.

(A suivre.)

Logique d'un pochard :

En cru, c'est du vin.

Une crue, c'est de l'eau.

Donc l'eau est le féminin du vin.

Par conséquent, lorsqu'un marchand de vins mouille sa marchandise, cela devrait s'appeler un mariage et non pas un baptême.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 2 octobre. — Eugène-Louis Girard, route de Rouen.

LES ORAGES

On télégraphie de Nîmes, 6 octobre :

« Un violent orage a éclaté cette nuit sur notre ville et une pluie torrentielle n'a cessé de tomber jusqu'à quatre heures. Tous les quartiers bas ont subi des dommages : au faubourg du chemin d'Uzès, notamment, une trombe d'eau s'est abattue, inondant les rues adjacentes où l'eau atteignit une hauteur de 4 m. 50. Plusieurs magasins et des appartements situés au rez-de-chaussée ont été détruits ; la gare des marchandises est restée submergée une partie de la matinée ; la fabrique de sucre de M. Allemand, ancien maire de Nîmes, a été saccagée.

Tirages financiers

Obligations Foncières 3 0/0 1877

Le numéro 504,132 gagne 400,000 fr.

Le numéro 241,274 gagne 50,000 fr.

Le numéro 548,821 gagne 40,000 fr.

Le numéro 573,408 gagne 40,000 fr.

30 numéros gagnent chacun 4,000 fr.

Obligations Communales 3 0/0 1879

Le numéro 78,854 gagne 400,000 fr.

Le numéro 470,994 gagne 25,000 fr.

Les numéros 73,578, 414,531, 312,595,

543,375, 969,227, 586,454 gagnent chacun

5,000 fr.

45 numéros gagnent chacun 4,000 fr.

Obligations Communales 3 0/0 1880

Le numéro 725,417 gagne 100,000 fr.

Le numéro 867,066 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun

5,000 fr :

293,678 — 867,613 — 134,247 — 516,230

454,082 — 452,977

45 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations Communales 3 0/0 1891

Le numéro 450,920 gagne 100,000 fr.

Le numéro 160,978 gagne 40,000 fr.

Le numéro 351,206 gagne 5,000 fr.

20 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

MERCREDI 12 Octobre 1892

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Début de la troupe d'opéra-comique

Le BARBIER de SÉVILLE

Opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil

Blaze, musique de ROSSINI

DISTRIBUTION

Le comte Almaviva..... MM. MALZAC.

Figaro..... DALBRESSAN.

Bazile..... SEURIN.

Bartholo..... MILARD.

Pedrillo..... STRÉLISKI.

Rosine..... M^{mes} DESGORIA.

Marceline..... ECHAUD.

Un officier..... MM. PASCAL.

Un alcade..... PELTIER.

Un notaire..... LEMAISTRE.

Musiciens, alguazils, soldats.

Au 3^e acte, à la façon de chant, M^{me} DESGORIA,

1^{re} chanteuse légère, chantera le *Carnaval de Venise* de la Reine Topaze.

Prix des places d'opéra.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 octobre 1892.

La réaction des Bourses précédentes a préparé la reprise qui a eu lieu aujourd'hui sur des nouvelles favorables de l'expédition au Dahomey. Le 3 0/0 remonte à 99.55 et le 4 1/2 à 106.05.

La Rente Italienne est en progrès à 93.32. Les impôts indirects accusent pour les trois mois de juillet, août et septembre, une plus-value de 6 millions.

L'Extérieure ex-coupon cote 64 1/4.

L'action de la Banque de France est à 4,025. Le bilan publié aujourd'hui fait ressortir une diminution de 3 millions à l'encaisse or et une augmentation de 30 millions au portefeuille commercial.

Le Crédit Foncier gagne encore 5 fr. sur son cours de la veille à 4,425.

La Banque de Paris est bien tenue à 670 fr.

La Société Générale, dont le coupon de 6.25 mis en paiement depuis le 4^e octobre se détache aujourd'hui, s'inscrit à terme au cours de 480 fr.

Le Crédit Lyonnais varie de 787 à 788. Malgré la diminution de 7 millions aux différents comptes de dépôts, les comptes courants étaient, au bilan du 31 août, en augmentation de 14 millions.

Les Chemins Économiques valent 432.50.

Informations financières. — La Société des Monts de Piété Tunisiens, outre les prêts sur effets mobiliers, se propose de prêter sur récoltes de toute nature et de créer des magasins généraux auxquels les statistiques du commerce assurent une clientèle puisque le total d'importations et d'exportations représente une valeur de 50 millions au moins.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Octobre 1892

| | |
|--------------------------|-----------|
| 3 0/0 | 99 50 |
| 3 0/0 amortissable | 99 62 1/2 |
| 4 1/2 | 105 80 |

DE VIENNE A BERLIN A CHEVAL

Nous avons raconté que des officiers prussien et autrichiens, partis les premiers de Berlin, les seconds de Vienne, ont fait en sens inverse, à cheval, le trajet entre les deux capitales.

Le premier officier autrichien arrivé à Berlin est le comte Micklos, qui a parcouru en 74 h. 24 les 700 kilomètres qui séparent les deux villes. Le premier des officiers prussiens arrivés à Vienne, est le prince Frédéric-Léopold de Prusse, fils du fameux prince Frédéric-Charles. Il avait mis 85 h. 45', 25", pour parcourir les 700 kilomètres. Il était obligé de tenir son cheval par la bride. L'animal était dans un si piteux état qu'on a dû lui donner des injections. Trois secondes après arrivait le lieutenant Van Hegl, dont la monture était en bon état. Deux vélocipédistes viennois, qui avaient lutté de vitesse avec les cavaliers, sont arrivés à Berlin en même temps que les cinq premiers vainqueurs. Pendant la course, beaucoup de chevaux se sont abattus et des cavaliers ont fait des chutes assez graves. A la suite de ces accidents, 16 officiers prussiens et 18 officiers autrichiens ont renoncé à la lutte. Le cheval du capitaine prussien Teppelaski, qui avait les plus grandes chances d'arriver premier à Vienne, s'est abattu à Stockerau pour ne plus se relever.

Dans les deux capitales on a fait des ovations enthousiastes aux vainqueurs de la course. A Berlin, une porte d'honneur avait été érigée devant le bureau de l'octroi. On y lisait l'inscription : « Vive l'Autriche-Hongrie ! Salut de bienvenue aux camarades allemands ! » Dans la foule qui applaudissait les cavaliers autrichiens, caracolant encore malgré les courses, on remarquait beaucoup de dames tenant à la main des bouquets ornés de rubans aux couleurs de la Triple Alliance.

A Vienne, une foule considérable attendait également les cavaliers prussiens qui presque tous avaient leurs chevaux fourbus. Le vainqueur prussien recevra 20,000 francs et un objet d'art de la main de l'empereur François-Joseph.

Voici, au sujet de la course de Berlin-Vienne, les dépêches arrivées hier en France des deux villes et qui contredisent quelques-uns des détails que nous venons de donner :

Berlin, 6 octobre.

Hier à minuit, quarante-huit cavaliers autrichiens étaient arrivés à Berlin.

Le meilleur record appartient au comte Stahremberg, qui a fait le trajet en 74 heures et demie.

Jusqu'à présent, vingt officiers allemands ont fait leur entrée à Vienne. Le meilleur record appartient au capitaine Teppelaski qui a parcouru la distance entre Berlin et Vienne en 83 heures 1/2.

On s'attendait à un meilleur record du lieutenant de cuirassiers Reitzenstein, qui était arrivé à Iglau en 56 heures.

Vienne, 6 octobre.

Le capitaine prussien Reitzenstein est arrivé à Florisdorf à 9 h. 57 ; son record est de 73 h. 6., dépassé de 1 h. 40 m. par celui du comte Stahremberg, qui reste premier.

Le capitaine Reitzenstein est second.

Le lieutenant Miklos est sans doute troisième.

Le cheval du capitaine Reitzenstein est très épuisé ; il est tombé quelques pas après avoir atteint le but.

Son cavalier a été accueilli avec enthousiasme par le public.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS AUX CHASSEURS

La Compagnie d'Orléans, en vue de simplifier l'enregistrement des chiens accompagnés et d'éviter une perte de temps aux personnes qui les accompagnent, fait délivrer des billets simples et d'aller et retour pour le transport des chiens. Ces billets sont délivrés aux guichets de distribution des billets de voyageurs.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Dernières Nouvelles

Paris, 7 octobre, 12 h. 5 soir.

Le ministre de la marine a reçu une dépêche du colonel Doods annonçant qu'il a rencontré une colonne de Dahoméens le 4 à Glédé.

L'ennemi s'est enfui après l'action, laissant 200 cadavres qui ont été retrouvés dans les brousses. Les Français ont eu 8 tués et 33 blessés.

La colonne a repris sa marche, tournant la position.

HAVAS.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 5 octobre

Froment (l'hectolitre de 77 kilos 1/2), 16 à 16 25. — Seigle (l'hectolitre, de 75 kil.), 11 fr. — Orge (l'hec. de 65 k.), 11 25. — Avoine (l'hectolitre de 50 kil.), 8 à 8 50. — Foin (la charretée de 1,050 kilos), 105 à 110 fr. — Paille, 60 fr. — Pommes de terre (le double-décailire), de 0 90 à 1 fr. — Pain (les 6 kilos), 1 90. — Volailles (la couple), 3 à 4 50. — Œufs (la douzaine), 0 85. — Beurre (le 1/2 kilo), 1 35 à 1 40. — Petits vins blancs des environs (barrique de 230 litres), 70 fr. — Petits vins rouges, 45 à 46 fr.

ÉTAT DE FRIBOURG (SUISSE)

ÉMISSION

de 34.682 Obligations de 500 Francs

REMBOURSEMENT 75 ANS. — INTÉRÊT ANNUEL 4 1/2 %

EMPRUNT APPROUVÉ PAR LE GRAND CONSEIL DE L'ÉTAT

Le paiement des intérêts et le remboursement à

500 francs, s'effectueront sans retenue d'aucune

sorte à FRIBOURG ET PRINCIPALES VILLES, en monnaie

suisse ;

à PARIS, en monnaie légale française.

(Voir au prospectus les articles de la convention)

La dette de l'Etat de Fribourg qui était, au

1878, de Fr. 46.886.300, était réduite, fin 1891,

à Fr. 21.865.000.

Le produit du présent Emprunt est destiné

à développer la Caisse d'amortissement de

l'Etat, et à lui permettre de faire les opérations

hypothécaires.

Inscription le Mardi 11 Octobre 1892

Oblig. libérées à la répartition. 450 f. —

libérées successivement. 453.50 | 15 oct. 1892.

En souscrivant. 50 f. — | 15 oct. 1892. 150 f.

A la Répartition. 450 f. — | 15 oct. 1892. 183.50

Intérêts anticipés à 3 % — Intérêts de retard à 5 %.

Titres délinquants au port' au nom. Délivrés à partir du 15 oct. 1892.

À PARIS : Au CRÉDIT ALGÉRIEN et à la

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Dans les agences, bureaux de quartier

et chez les correspondants des

deux Etablissements : à la SOCIÉTÉ

MARSEILLAISE, à MARSEILLE

En SUISSE. (Voir prospectus).

Réduction proportionnelle. — La cote officielle sera demandée.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épuration,

le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.

— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 à 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont

vendues au plus juste prix, et

sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE,
Et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire),
Et de M^e BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION
ENTRE MAJEUR ET MINEURS
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN 3 LOTS

1^o D'UNE MAISON ET SES DÉPENDANCES

Située commune de Tigné (Maine-et-Loire);

2^o D'une parcelle de Jardin et de deux parcelles de Terre

Situées commune de la Fosse (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 30 OCTOBRE 1892, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), en l'étude de M^e BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-douze,

Et à la requête de :

1. Madame Joséphine Rousseau, sans profession, demeurant aux Barauderies, commune de Cernusson, veuve de M. Pierre Doyen,

« Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs » Joseph et Marie Doyen ;

2. M. Pierre Doyen, domestique, demeurant à la Petite-Roche, commune de Nueil,

« Au nom et comme héritier bénéficiaire » de M. Pierre Doyen, son père, aux termes d'une déclaration faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le neuf février mil huit cent quatre-vingt-douze ;

3. M. Jean Martin, cultivateur, demeurant au Puits-Rangard, commune de Cernusson,

« Au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineurs Clémentine et François Doyen, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre M. Pierre Doyen, leur tuteur, et lesdits mineurs ses frère et sœur, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-douze ; »

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou lui dûment appelé de :

1. M. Jacques Touret, buraliste, demeurant à Vihiers,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Clémentine Doyen, François Doyen, issus du mariage de Pierre Doyen avec Madame Martin et Joseph Doyen et Marie Doyen, issus du second mariage de Pierre Doyen avec Madame Rousseau, sus-nommée, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs sus-énoncés ; »

Il sera procédé, le dimanche trente octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers, et en l'étude de M^e BREVET, notaire à Tigné, à la vente aux enchères publiques sur licitation, entre majeur et mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

I. Commune de Tigné

PREMIER LOT.

1^o Une petite maison, à Marmande, composée d'une chambre à feu ; autre chambre à feu à côté et une chambre froide ;

Parcelle de jardin attenant à la maison ;

Et les issues pouvant en dépendre.

Ces immeubles, d'un seul tenant, joignent au levant Chauveau, au nord Gaschet, et des autres côtés des chemins.

Ils figurent au cadastre sous les numéros 1313, 1310, 1309 et 1312 de la section C, pour une superficie de quatre ares cinquante centiares.

2^o Une petite chambre à feu avec grenier au-dessus, et les issues qui peuvent en dépendre, joignant au nord Bottereau, au midi Fardeau, au couchant Martin et au levant l'entrée du passage pour arriver à cette chambre, et figurant au cadastre sous les numéros 1317 et 1320 E de la section C, pour une superficie de un are huit centiares.

Mise à prix, trois cents francs, ci... 300

II. Commune de La Fosse

DEUXIÈME LOT

Une parcelle de jardin, dans le Clos-des-

Chintres, comprise au cadastre sous les numéros 835, 836 et 838 de la section A, pour une contenance de onze ares vingt centiares, joignant au nord un chemin, au levant Reullier et Chailloix, au midi Devy, veuve Renard, enfants Morneau et Plessy, au couchant Maugin et Chailloix.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

TROISIÈME LOT

1. Une parcelle de terre, dans le Clos-de-Paris, numéro 871, section A, contenant trois ares, joignant au nord Godineau, au levant Maugin-Gaschet et l'article suivant, au midi Fardeau et Chouteau et au couchant Godineau ;

2. Une parcelle de terre, au lieu dit Marmande, numéro 849 de la même section, contenant quarante centiares, joignant au couchant l'article précédent, au midi Gaschet, au levant et au nord Maugin ;

3. Autre parcelle de terre, au même lieu, numéro 720, même section, d'une superficie de quatre-vingt-dix centiares, joignant au nord Chouteau et Fardeau, au levant Maugin, au midi Coulbault, au couchant Turlois et Ogereau.

Mise à prix, trente francs, ci... 30

Total des mises à prix : trois cent quatre-vingts francs, ci... 380 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o M^e BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64.

VENTE

Aux enchères publiques
APRÈS DÉCÈS

Et par suite d'acceptation bénéficiaire

Les MARDI 11 et MERCREDI 12 OCTOBRE 1892, à une heure du soir, à Saumur, rue Fardeau, n^o 6, au domicile de M. GOULARD.

Il sera vendu :

Meubles de salon et de salle à manger, console Louis XVI, table à jeu, guéridons, fauteuils, sièges divers, garnitures de cheminée, suspension, appliques, glaces, étagères et bibelots, cave à liqueurs, stéréoscopes et collection de vues, vases, potiches, lampes, tapis, tentures, rideaux, pelles, pincettes et galeries de foyer, service à table, baromètres, oiseaux empailés, porte-cannes et parapluies ;

Armoires à linge, bois de lit, commodes, tables de nuit, commode et secrétaire anciens, toilettes et leurs garnitures ;

Couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, linge de corps et de ménage, bonne garde-robe ;

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie ;

Armes et accessoires de chasse ;

Gravures, tableaux, nombreux volumes ;

Vins blanc et rouge en bouteilles ;

Bois de chauffage, fûts et bouteilles vides ;

Machine à boucher, brouette, outils de jardinage ;

Cuvier à lessive, baquets, échelle double, baignoire ;

Argentierie, bijoux.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

A LOUER

APPARTEMENT
Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e BELDENT, notaire à Noyant (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Située communes de Dinézy et Chigné, à 4 kilomètres de Noyant (ligne de l'Etat).

Cette propriété comprend une ferme et deux closeries d'un seul tenant et d'une contenance totale d'environ 78 hectares.

TRÈS BELLE CHASSE

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BELDENT.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de piano de 1^{re} classe, diplômée, demande des élèves.

Rue Saint-Jean, n^o 32, au fond de la cour.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

On demande de suite

Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.

Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.

Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

ON DEMANDE

Un Pompier, des Gilières et Appiécours à la Maison Crémieux.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR
Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

ORIFLAMME, le litre 0,45

BOUGIES
Bonne qualité, le paquet 0,75
Première — 0,85
Extra — 0,95
A trous — 0,90
Luxe — 1,20

PÉTROLES ININFLAMMABLES
En bidons plombés de 5 litres
Luciline, le litre 0,45
Oriflamme — 0,50

Alcools à brûler, sans odeur
Blanc, le litre 1,30
Rose supérieur, — 1,30

Par 5 kilog. hors ville
Remise des droits d'octroi

Chandelles à trous, le paquet 0,55
Triple épuration, — 0,45

SUCRE, 1^{er} choix, le kilog., 1,05; SUCRE scélé, le kilog., 1,15

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.